

ACCOMPAGNEMENT AU TITRE DE LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MSA (MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE)

Véritable guichet unique, la MSA gère l'ensemble des branches de la sécurité sociale (maladie, retraite, famille, cotisation) et mène des actions à caractère sanitaire et social par le biais de son action sociale, tout en développant des services adaptés aux besoins de la population. Elle assure également le contrôle médical ainsi que la santé et la sécurité du travail des secteurs d'activité de sa compétence.

Dans le cadre du Maintien en Emploi, la MSA a pour missions :

- D'assurer le service des prestations de l'assurance maladie et des accidents de travail / maladies professionnelles et notamment le paiement des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail,
- De mettre en œuvre une politique visant à la prévention de la désinsertion professionnelle des assurés en arrêt de travail,

- En maintenant le versement des indemnités journalières pendant une action d'orientation, de formation,
- En participant sur ses fonds d'aide sociale au financement de certaines actions.



Zoom sur AVENIR EN SOI

Une démarche de Reconnaissance des Acquis par l'Expérience



DESSCRIPTIF

Dans le cadre de ses missions, la MSA a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle, en priorité des actifs agricoles et résidant en milieu rural.

Avenir en soi est un dispositif d'accompagnement visant à aider les personnes dans leurs changements (choisis ou imposés) personnels ou professionnels par :

- La remobilisation
- La dynamisation
- Les échanges avec les autres

La démarche est structurée, collective et animée par des professionnels spécialement formés :

- Un groupe de 12 personnes maximum
- 6 à 8 séances d'une journée, espacées d'une à deux semaines



BÉNÉFICIAIRES

Demandeurs d'emploi
Exploitants et salariés
Les jeunes (insertion professionnelle)
Jeunes retraités et futurs retraités

Toute personne confrontée à des difficultés personnelles et professionnelles qui vont l'amener à vivre une période de changement, que ce soit pour des raisons :

- Economiques (crise agricole, réorientation ou diversification des productions...)
- De santé (accident du travail, arrêt maladie prolongé, handicap...)
- Familiales (divorce, veuvage, prise en charge d'une personne dépendante...)
- Ou pour toute autre raison (arrivée à la retraite, départ d'un associé...)



PRESCRIPTEUR

La personne s'engage volontairement sur le dispositif.

Un partenariat est mis en place en interne et en externe pour constitution des groupes : Pôle emploi, Cap emploi, les services de santé au travail, les médecins conseils de la MSA, association solidarité paysan, centres sociaux ruraux, structures d'insertion locales...



FINANCEUR

Dispositif financé intégralement par la Mutualité Sociale Agricole

PROCÉDURE

